

Boucle autour du Pot au Feuillet



Visorando



Trace n° 47623876

Une randonnée proposée par Ôsez Mauges Tourisme et Développement en Val de Loire

À travers cette randonnée, vous pourrez observer un certain nombre de croix et de calvaires. Vous passerez devant la Maison du Potier. Il vous sera possible de vous baigner, pique-niquer ou tout simplement vous reposer au niveau de l'Étang de la Barbotine.

Durée	2h 40	Difficulté	Facile
Distance	9,31 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	11 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	11 m	Commune	Le Feuillet (49270)
Point haut	107 m		
Point bas	90 m		



Description

Depuis Montrevault-sur-Èvre, prendre la D17 direction le Feuillet. Stationner sur le parking de la Rue des Sports devant le stade.

Suivre le **balisage Jaune**

(D/A) Dos au stade, partir sur la droite en sortant du parking de la Rue des Sports. Longer la rue jusqu'au rond-point, ignorer la première sortie à droite et continuer tout droit, en empruntant la deuxième sortie, jusqu'au chemin enherbé. Arriver dans des bois.

(1) Faire un gauche-droite-gauche successif entre bois, haies bocagères et champs, puis retrouver la route goudronnée, Rue du Bois Chéri.

(2) Tourner à droite, puis longer la route goudronnée jusqu'au Stop.

(3) Emprunter la voie de gauche, puis bifurquer sur la deuxième à droite, en longeant les habitations, Route de Saint-Christophe. Continuer jusqu'à l'Étang de la Barbotine.

(4) Longer l'étang à main droite, puis continuer tout droit dans le bois. Filer tout droit à sa sortie jusqu'à rejoindre les habitations.

(5) Traverser, puis tourner à gauche. Ignorer la première à gauche, emprunter la Rue des Recoins, devant la Maison du Potier. Longer la rue jusqu'à l'intersection suivante avec le Chemin des Orchidées.

(6) Tourner à droite, puis encore à droite sur le chemin. Ignorer la Rue du Quartier ainsi que la Rue de l'Étang, filer jusque la Rue des Ajoncs afin de rattraper la Chapelle des Recoins, à main droite. Poursuivre dans la Rue des Recoins, puis continuer tout droit, direction les sous-bois, pour arriver à la D143.

(7) Tourner à gauche à l'intersection sur la route goudronnée. Poursuivre devant Le Taillis, puis aller à droite dans le chemin. Au bois, suivre le sentier en face, jusqu'à l'intersection suivante.

(8) Bifurquer à droite sur le chemin, puis longer les haies bocagères. Deux étangs se trouveront sur la gauche. Poursuivre jusque la départementale.

(9) Traverser la D17, **prudemment**, emprunter le sentier partant légèrement à droite, jusqu'à rattraper la D67. Traverser **prudemment**, rattraper le sentier pendant quelques mètres, puis tourner à droite, de nouveau, sur la route goudronnée jusqu'aux habitations.

(10) Bifurquer à gauche, passer devant l'exploitation, puis poursuivre à travers le bocage. À l'intersection suivante, tourner à droite, puis légèrement à gauche jusqu'à la voie goudronnée.

(11) Emprunter la Rue du Paradis par la droite, puis revenir à gauche au point de départ, en repassant par la Rue des Sports. (D/A)

Points de passages

- D/A Parking Rue des Sports**
| N 47.283838° / O 1.118369° - alt. 96 m - km 0
- 1 Bois**
| N 47.279384° / O 1.12437° - alt. 96 m - km 0.69
- 2 Route goudronnée du Bois Chéri**
| N 47.276883° / O 1.121632° - alt. 99 m - km 1.19
- 3 Panneau Stop**
| N 47.273644° / O 1.12848° - alt. 102 m - km 1.83
- 4 Etang de la Barbotine**
| N 47.270209° / O 1.135057° - alt. 102 m - km 2.47
- 5 Habitations**
| N 47.26448° / O 1.137147° - alt. 97 m - km 3.18
- 6 Chemin des Orchidées**
| N 47.263732° / O 1.134259° - alt. 101 m - km 3.46
- 7 D143**
| N 47.267266° / O 1.139295° - alt. 100 m - km 4.54
- 8 Intersection haies bocagères**
| N 47.271078° / O 1.147857° - alt. 106 m - km 5.42
- 9 D17**
| N 47.282335° / O 1.140004° - alt. 90 m - km 6.88
- 10 Habitations**
| N 47.284962° / O 1.13339° - alt. 103 m - km 7.77
- 11 Route goudronnée**
| N 47.285289° / O 1.125968° - alt. 96 m - km 8.45
- D/A Parking rue des Sports**
| N 47.283838° / O 1.118369° - alt. 96 m - km 9.31

Informations pratiques

A proximité

[Le plan d'eau de la Barbotine](#) : profitez de cette zone de baignade aménagée et gratuite au Fuilet avec une plage de sable et un périmètre de sécurité. La baignade est surveillée en juillet et août.

[La Maison du Potier](#) : Musée avec visites interactives riches en démonstrations, pour petits et grands; stages et animations; boutique.

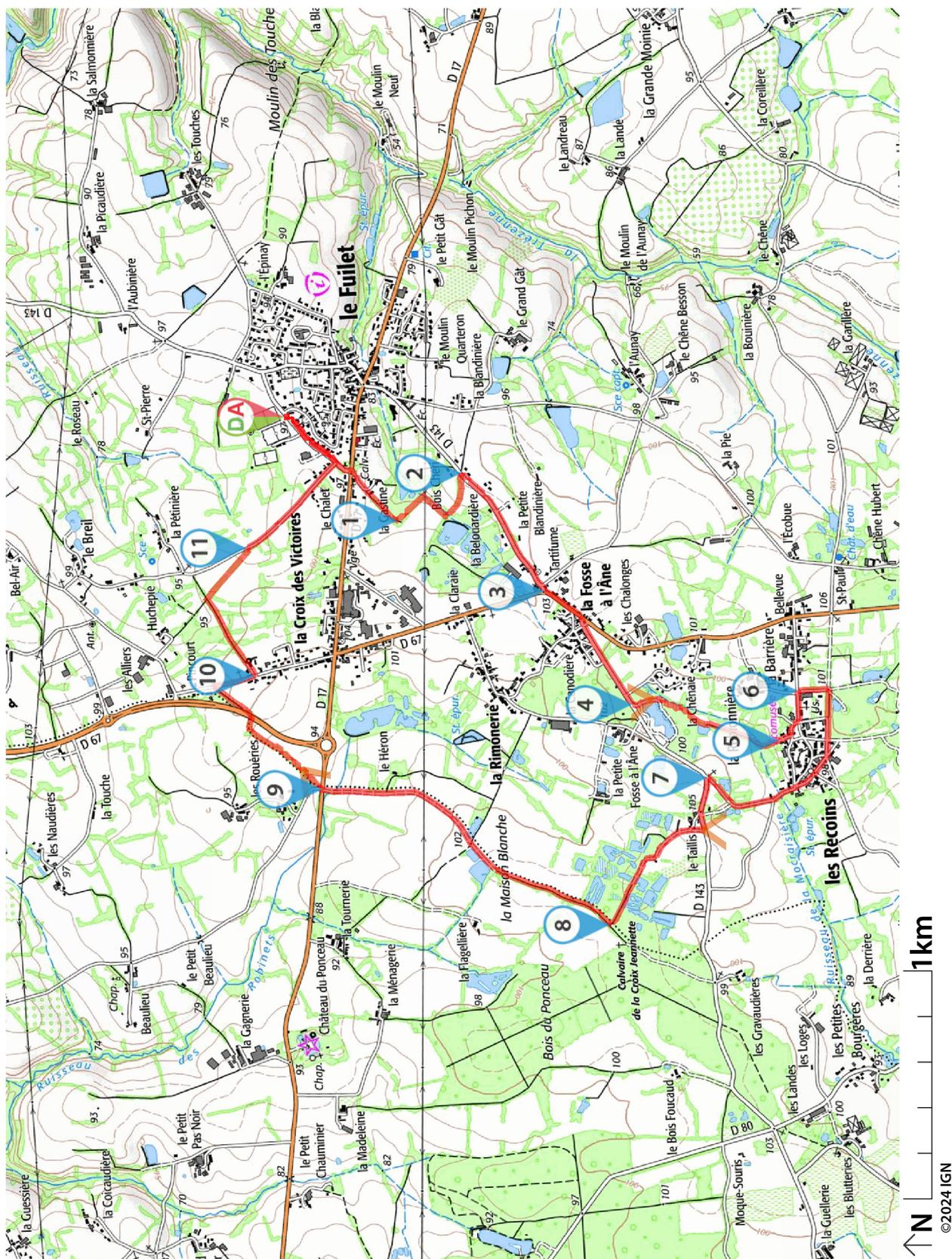
[La Chapelle des Recoins](#) : La chapelle en briques, construite en 1947 par les habitants du Fuilet est située à deux pas de la Maison du Potier, au cœur du village des potiers entre Angers, Nantes et Cholet.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-autour-du-pot-au-fuilet/>

En savoir plus : Ôsez Mauges Tourisme et Développement en Val de Loire - BEAUPREAU-EN-MAUGES

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.